



Call for Paper and Panel Proposals  
**Law & Society in an Age of Connection and Distraction**  
Faculty of Social Science and Humanities  
Ontario Tech University  
Oshawa Ontario  
February 21<sup>st</sup>-22<sup>nd</sup> 2025

The spectre of distraction feels omnipresent these days: we close our eyes and hear the buzz of notifications, turn them off -- only to reach for the phone the moment we wake up. Not everyone is spooked by such reliance. And no doubt: some are profiting handsomely. For philosophers and uber drivers, essayists and Instagram influencers, software engineers and marketing executives, political strategists and elementary school teachers, the reality—and the stakes— may appear quite differently. Indeed, phones and apps can prove to be lifesavers, literally. Although such technologies are not distributed evenly or equitably, their utility for people on the margins, for migrants and political dissidents, those living with disabilities, those in poverty, can be salient as well. Sometimes what's dismissed as distraction may be the chance for connection. Besides, concern with distraction dates from antiquity, recurring in continental philosophy, and in various social science and humanities research disciplines. Not just television, but newspapers, novels— even the written word itself— have, in various periods, been branded with the capital “D”.

Socio-legal scholarship stands to offer insight into how the paradox of connection and distraction is reflected in institutional power and design, social organization and mobilization, political coordination and inclusion, administrative transparency and accountability, public governance and human agency. Not to mention, capacity and will, which are not simply individual and moral in character, but social and legal, as well. The reason for invoking the age of distraction for this conference on current research in law and society is to render explicit the question that every charge of distraction raises: what is it we are being distracted *from*? The point of this conference is to foster dialogue by asking: in law, in society, and in the research that explores their dynamic, complex interaction, what is worth attending to? In other words, why are certain phenomena, experiences, institutions, rules, processes, forms of influence and authority or whole ways of thinking being ignored or inadequately accounted for?

We invite proposals (100-150 words) for papers and panels in the field of law and society from a range of theoretical and methodological perspectives that address the conference theme as well as those that engage with socio-legal studies more broadly. The symposium will take place February 21<sup>st</sup>-22<sup>nd</sup> 2025 in downtown Oshawa, Ontario in conjunction with the annual mid-winter meeting of the **Canadian Law & Society Association**. Please email paper abstracts and panel proposals (along with 100-150 word bios of presenters) to [lawandsocietyconference@ontariotechu.ca](mailto:lawandsocietyconference@ontariotechu.ca)

Deadline for submission is Friday October 18<sup>th</sup> 2024.



Appel à communications

**Droit et société à l'ère de la connexion et de la distraction**

Faculté des sciences sociales et humaines

Institut universitaire de technologie de l'Ontario [Ontario Tech University]

Oshawa, Ontario

21 au 22 février 2025

Le spectre de la distraction semble omniprésent de nos jours : nous fermons les yeux et entendons le bourdonnement des notifications, puis les désactivons - pour ensuite reprendre notre appareil dès que nous nous réveillons. Ce n'est pas tout le monde qui est effrayé par une telle dépendance. Et aucun doute : certains en profitent largement. Pour les philosophes et les chauffeurs d'Uber, les essayistes et les influenceurs d'Instagram, les spécialistes en génie logiciel et les responsables de marketing, les stratégestes politiques et les enseignants du primaire, la réalité – et les enjeux – peuvent apparaître bien différemment. En effet, les téléphones intelligents et les applications peuvent littéralement sauver des vies. Bien que ces technologies ne soient pas distribuées de manière égale ou équitable, leur utilité peut également être importante pour les personnes marginalisées, les personnes migrantes, les dissidents et dissidentes politiques, les personnes handicapées et les personnes vivant dans la pauvreté. Parfois, ce qui est considéré comme une distraction peut être une opportunité de connexion. En outre, le souci de la distraction date de l'Antiquité et est récurrent dans la philosophie continentale et dans diverses disciplines de recherche en sciences sociales et humaines. Non seulement la télévision, mais aussi les journaux, les romans – et même l'écriture en soi – ont, à diverses époques, été marqués du « D » majuscule.

Les études sociojuridiques offrent un aperçu de la manière dont le paradoxe de la connexion et de la distraction se reflète dans le pouvoir et la conception même des institutions, l'organisation et la mobilisation sociales, la coordination et l'inclusion politiques, la transparence et la responsabilité administratives, la gouvernance publique et l'action humaine. Tout cela sans parler de la capacité et de la volonté, qui n'ont pas seulement un caractère individuel et moral, mais aussi social et juridique.

Nous accueillons des réflexions portant sur « Droit et société à l'ère de la connexion et de la distraction » à partir d'une gamme de points de vue théoriques et méthodologiques qui abordent le thème ainsi que ceux qui s'engagent plus largement dans les études sociojuridiques. Nous vous invitons à soumettre des propositions de communications et de panels (100 à 150 mots) qui abordent ce thème. La raison pour laquelle nous invoquons l'ère de la connexion et de la distraction pour ce colloque sur les recherches actuelles en droit et en société est de rendre explicite la question que soulève toute accusation de distraction : *de quoi* sommes-nous distraits ? Le but de ce colloque est donc de favoriser le dialogue en se demandant : dans le droit, dans la société et dans la recherche qui explore leur interaction dynamique et complexe, à quoi vaut-il la peine de s'intéresser ? En d'autres termes, pourquoi certains phénomènes,



expériences, institutions, règles, processus, formes d'influence et d'autorité ou modes de pensée entiers sont-ils ignorés ou insuffisamment pris en compte ?

Le colloque aura lieu les vendredi 21 et samedi 22 février 2025 au centre-ville d'Oshawa en conjonction avec la réunion annuelle de mi-hiver de l'**Association canadienne droit et société**.

Veillez faire parvenir votre proposition (ainsi qu'une biographie de 100 à 150 mots) à [lawandsocietyconference@ontariotechu.ca](mailto:lawandsocietyconference@ontariotechu.ca)

La date limite de soumission est le vendredi 18 octobre 2024.